

COMPIÈGNE, le 18 JAN. 2023

CC/LL

## AVIS

Je soussigné, Philippe MARINI, Président de la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, informe que le rapport prévu à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, présenté au Conseil d'Agglomération du 17 novembre 2022 et annexé à la délibération n° 2 « Débat d'orientations budgétaires 2023 des budgets annexes (eau, assainissement et SPANC) adoptée à l'unanimité, est mis à la disposition du public et peut être consulté au siège de la Communauté d'Agglomération – Direction des Finances, ainsi que dans toutes les mairies des communes membres de la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Le Président,



**Philippe MARINI**  
Maire de Compiègne  
Sénateur-honoraire de l'Oise